

RAPPORT ANNUEL 2010/2011

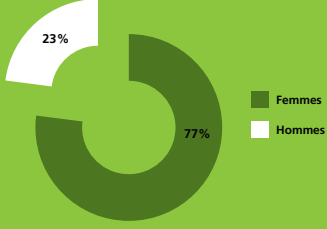
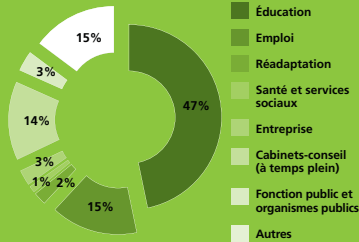
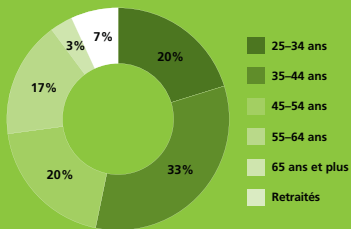


TABLE DES MATIÈRES

2	LETTRES DE PRÉSENTATION
3	RAPPORT DU PRÉSIDENT
5	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
7	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF
11	COMITÉ DE LA FORMATION
12	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
14	RAPPORT DU SYNDIC
16	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
18	CONSEIL DE DISCIPLINE
18	COMITÉ DE RÉVISION
18	CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES
18	ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE
19	COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE
20	ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS
21	ACCRÉDITATIONS
21	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE
22	GROUPES DE TRAVAIL
23	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

LETTRES DE PRÉSENTATION

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

JEAN-MARC FOURNIER
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2011

M^e JEAN-MARC FOURNIER
Ministre de la Justice du Québec, Procureur général du Québec, Notaire général du Québec
et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,
J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,
LAURENT MATTE, c.o.
Montréal, juin 2011

M^e JEAN PAUL DUTRISAC
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,
LAURENT MATTE, c.o.
Montréal, juin 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'ANNÉE 2010-2011 A ÉTÉ CARACTÉRISÉE PAR L'INTENSITÉ ET LA VITALITÉ DE LA PROFESSION QUI A CONNU UN VÉRITABLE PRINTEMPS. AU TERME DE DEUX ANS DE DISCUSSIONS OUVERTES À TOUS LES MEMBRES, CES DERNIERS ONT ADOPTÉ L'ÉNONCÉ COLLECTIF DE LEUR PERTINENCE SOCIALE, RENOUVELANT L'EXPRESSION DE LEURS FONDATEURS EN POSITIONNANT SON UTILITÉ DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI: «LES C.O., PAR LEUR EXPERTISE DE LA RELATION INDIVIDU-TRAVAIL-FORMATION, VISENT LE MIEUX-ÊTRE PERSONNEL ET PROFESSIONNEL EN MOBILISANT LE POTENTIEL DES PERSONNES ET EN LES AIDANT À PRENDRE LEUR PLACE DANS LA SOCIÉTÉ TOUT AU LONG DE LEUR VIE.» CETTE VITALITÉ S'EST AUSSI EXPRIMÉE PAR LA PRODUCTION DU *GUIDE D'ÉVALUATION EN ORIENTATION*, EXPLICITANT ET STRUCTURANT CET ASPECT FONDAMENTAL DE NOTRE PRATIQUE ET OFFRANT DES ASSISES SOLIDES À LA MISE EN ŒUVRE DES MODIFICATIONS AU CODE DES PROFESSIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET DE RELATIONS HUMAINES. CES DEUX PILIERS D'UNE CULTURE COLLECTIVE EN PLEIN ESSOR SE SONT RETROUVÉS AU CŒUR D'UN ÉVÉNEMENT D'UNE AMPLÉUR SANS PRÉCÉDENT, UN COLLOQUE À QUÉBEC AUQUEL ONT PARTICIPÉ AVEC ENTHOUSIASME PLUS DE 750 CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION, SOIT PRÈS D'UN MEMBRE SUR TROIS!



LAURENT MATTE, c.o.,
président de l'Ordre des conseillers et
conseillères d'orientation du Québec



RECONSTITUTION D'UN ORDRE PROPRE À LA PROFESSION

Cette démarche a culminé en décembre 2010 lorsque, par décret du Gouvernement du Québec, nous avons reconstitué un ordre propre à notre profession, après avoir cohabité depuis 2001 avec les psychoéducateurs, qui sont désormais regroupés au sein d'un ordre distinct. Ce jalon identitaire, souligné par le nouveau logo de l'Ordre, a beaucoup d'importance pour une profession qui est forcément sensible au concept d'identité professionnelle.

En favorisant cette réappropriation d'une culture collective, nous souhaitons soutenir le professionnalisme de chaque membre et offrir à nos concitoyens une communauté professionnelle compétente et pertinente. Au seuil de la mise en œuvre d'activités réservées, un changement significatif et exigeant, nous voulons nous assurer que la profession, forte d'un nombre inégalé de 2 400 membres, soit prête et bien positionnée pour assumer les responsabilités qui lui sont confiées.

Cette vigueur collective nous a permis d'intervenir de façon importante dans les écoles secondaires, en interpellant les décideurs et les milieux et en encourageant nos membres à réfléchir ensemble sur l'arrimage entre les services offerts et les besoins réels des élèves, surtout des plus vulnérables. Cette initiative nous a permis de consolider nos liens avec des partenaires tels que la Fédération des comités de parents du Québec, avec qui nous avons organisé la 6^e Semaine québécoise de l'orientation. Celle-ci a connu un grand succès auprès des médias régionaux et nationaux. Nous avons également obtenu une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour ajouter un volet « Parents » à notre Communauté virtuelle de partage, un site Web réservé aux professionnels de l'orientation œuvrant au secondaire. Cet outil sera disponible pour les parents dès septembre 2011.

DES PARTENARIATS

Nous avons également poursuivi des relations partenariales avec des ministères provinciaux, la Fédération des commissions scolaires du Québec, le Regroupement québécois des organismes pour le développement d'employabilité et plusieurs autres. La collaboration des universités à notre Comité de la formation s'étend entre autres à un projet de soutien à la transition des finissants vers la profession. Nous avons aussi poursuivi notre participation aux initiatives canadiennes visant le dialogue interprovincial pour la mobilité professionnelle, bien qu'aucune réglementation dans notre domaine ne soit encore en vigueur à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, puisqu'il s'avère actuellement impossible de réaliser un accord de reconnaissance mutuelle avec nos collègues de France, ce dossier reste malheureusement inactif.

DES DÉFIS

Les prochaines années laissent entrevoir des défis que nous abordons avec une nouvelle planification stratégique triennale axée sur la pertinence des c.o. pour répondre aux besoins du public, sur leur compétence et sur la mise en valeur de la profession pour en faire bénéficier le public.

Nous devons nous adapter à l'émergence de nouvelles clientèles aux prises avec des problèmes de santé mentale, visées par nos activités réservées, aborder des phénomènes tels que la mésadaptation au travail, fléau de société auquel notre profession peut contribuer à répondre, soutenir le secteur croissant de la pratique organisationnelle et celui de la réadaptation. Permettre à toutes les personnes de trouver et prendre leur place dans la société vaut bien tous ces efforts!

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'ANNÉE 2010-2011 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'ADOPTION DU DÉCRET DE RETRAIT DES PSYCHOÉDUCATEURS DE L'ORDRE. DIX ANS APRÈS L'INTÉGRATION, LE 8 DÉCEMBRE 2010, LES CONSEILLERS D'ORIENTATION ONT RENOUÉ AVEC UN ORDRE PROPRE À LEUR PROFESSION. DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE, JUSQU'À LA SÉPARATION, CHACUN DES SECTEURS PROFESSIONNELS A TRAVAILLÉ DE FAÇON AUTONOME POUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, L'ADMISSION, LA FORMATION CONTINUE, LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET À SON RAYONNEMENT. TOUTEFOIS, NOUS AVONS TRAVAILLÉ CONJOINTEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX AFIN DE DISPOSER D'ESPACES RESPECTIFS ET D'AIRES COMMUNES PERMETTANT DE PARTAGER LES COÛTS. LE SYSTÈME INFORMATIQUE A ÉTÉ SÉPARÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ORDRE ET UN SITE WEB A ÉTÉ DÉVELOPPÉ À L'IMAGE DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (OCCOQ).

LA MODERNISATION DES PROFESSIONS EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES

Nous avons poursuivi nos collaborations avec l'Office des professions du Québec (OPQ) et les autres ordres impliqués dans le projet de loi 21, notamment pour la rédaction d'un guide explicatif de la loi. De plus, nous avons élaboré différentes réglementations dans le but de préparer le processus de mise en vigueur du projet de loi. Ces réglementations sont obligatoires pour la mise en application de l'activité réservée aux conseillers d'orientation d'évaluation des troubles mentaux et aussi pour permettre à des stagiaires en orientation d'exercer les activités réservées aux c.o. Concernant l'activité de psychothérapie, nous avons collaboré à la réflexion interordre sur sa définition, permettant ainsi à l'OPQ de finaliser la réglementation sur les modalités et conditions de délivrance du permis de psychothérapeute.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2014

Le comité de planification stratégique de l'Ordre a complété son mandat. Il a identifié des enjeux, des orientations stratégiques, des axes d'intervention prioritaires et des cibles à atteindre. Le Conseil d'administration a adopté cette planification stratégique à sa réunion du 26 mars 2011 et le document a été déposé dans la section publique du site Web de l'Ordre. Ces assises nous permettront d'identifier, pour les trois prochaines années, des actions cohérentes en lien avec les enjeux et les défis à relever et de les prioriser en fonction des ressources humaines et financières mises à notre disposition.

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le développement professionnel demeure continuellement une préoccupation et soulève de nouveaux défis en lien avec le projet de loi 21. Le comité du *Guide d'évaluation en orientation*, composé de représentants de la communauté scientifique en orientation et de praticiens, a terminé le document qui présente un cadre de référence pour l'évaluation en orientation. Il a été présenté aux 750 participants du colloque 2010 qui s'est tenu à Québec et qui avait comme thème « Évaluer et intervenir : « des indissociables » de notre pratique ». Activité phare de l'Ordre, ayant lieu tous les deux ans, le colloque a permis aussi d'offrir aux conseillers d'orientation des ateliers de grande qualité et de les mobiliser autour des enjeux entourant la modernisation des professions en santé mentale et en relations humaines.



MARTINE LACHARITÉ, C.O.,
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre des conseillers et
conseillères d'orientation
du Québec.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le nombre élevé de c.o. ayant participé aux activités de formation continue offertes dans plusieurs régions du Québec démontrent la justesse de nos stratégies visant à stimuler la mise à jour des compétences des membres.

Nous avons poursuivi le développement du répertoire informatisé d'outils d'évaluation et d'intervention accessible dans la Zone membres de notre site Web. De plus, avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nous avons pu maintenir et mettre à jour notre Communauté virtuelle de partage (www.choixavenir.ca), un site Web réservé aux professionnels de l'orientation œuvrant dans le réseau scolaire. Cette communauté possède près de 1000 membres et donne accès à des informations, des outils d'intervention en lien avec la réforme, l'approche « orientante » et les clientèles spécifiques (EHDA).

Dans le cadre de la stratégie de l'Ordre visant à assurer l'arrimage optimal entre la prestation des services d'orientation et les besoins des élèves, plus d'une centaine de conseillers d'orientation, provenant de presque toutes les commissions scolaires, se sont réunis le 2 décembre lors du Forum national sur l'orientation au secondaire. Les actes et les conclusions de ce forum serviront au groupe de travail, déjà constitué, pour entreprendre l'élaboration d'un guide de pratique pour l'orientation au secondaire.

Le groupe de travail sur l'accueil des nouveaux membres a poursuivi ses travaux visant à développer un programme d'insertion socioprofessionnelle des nouveaux membres. Il est composé d'étudiants en orientation, de membres nouvellement admis et de professeurs d'université. Il doit proposer un programme et des activités qui contribueront à faciliter le passage des études au travail, à sensibiliser les étudiants à la responsabilité accrue dévolue aux conseillers d'orientation avec la mise en vigueur du projet de loi 21 et à développer le sentiment d'appartenance à la communauté professionnelle.

LE RAYONNEMENT

La 6^e édition de la Semaine québécoise de l'orientation s'est déroulée du 7 au 13 novembre 2010 avec comme thème « Pour aider son enfant à s'orienter : reconnaître et écouter ». Elle a connu encore cette année un très grand succès. Des conférences spécialement conçues pour les parents inquiets de l'orientation de leurs enfants ont été offertes dans 16 régions du Québec par plus de 90 conseillers d'orientation. Une couverture de presse importante a permis de rejoindre les parents dans toutes les régions du Québec.

Radio Ville-Marie, qui diffuse l'émission hebdomadaire *Choisir sa vie*, émission conçue et développée par l'Ordre, a demandé la production de treize émissions supplémentaires qui ont été réalisées en cours d'année. Toutes ces émissions, destinées au public et faisant connaître l'expertise des conseillers d'orientation, sont disponibles dans la section publique du site Web de l'ordre.

En terminant, je souhaite remercier tout particulièrement les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif ainsi que tous les membres qui ont travaillé bénévolement sur différents mandats, groupes de travail et comités. De plus, nous ne pouvons passer sous silence le travail imposant et l'engagement du personnel de l'Ordre particulièrement dans le contexte de l'important changement de structure que nous avons vécu au cours de la dernière année. Leur dévouement est remarquable et nous les remercions sincèrement.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS ET DES RÈGLEMENTS QUI EN DÉCOULENT. IL DÉFINIT ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS. À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET DE RETRAIT DES PSYCHOÉDUCATEURS, SOIT LE 8 DÉCEMBRE 2010, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (OCCOQ) A TENU DEUX SÉANCES RÉGULIÈRES. AVANT CETTE DATE, L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION ET DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC (OCCOPPQ) A QUANT À LUI TENU TROIS SÉANCES RÉGULIÈRES ET UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 2010-2011.

LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LES 14-15 MAI 2010, MADAME DIANE BLAIN-LAMOUREUX, PS.ÉD., A ÉTÉ ÉLUE PRÉSIDENTE DE L'OCCOPPQ AU SUFFRAGE DES ADMINISTRATEURS, ET CE, POUR UNE PÉRIODE D'UN AN. LE 8 DÉCEMBRE 2010, EN VERTU DU DÉCRET DE RETRAIT, MONSIEUR LAURENT MATTE, C.O., EST DEVENU LE PRÉSIDENT DE L'OCCOQ, POUR UN MANDAT SE TERMINANT EN 2013.

LES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

AU 8 DÉCEMBRE 2010 – OCCOQ

JOSÉE SENEVILLE, c.o., région du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

MICHEL ROBERT, c.o., région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

ALAIN DUBOIS, c.o., et LIETTE GOYER, c.o., région de La Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o., région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

LAURENT MATTE, c.o., et LUCIE LAMARCHE, c.o., région de l'Estrie et de la Montérégie

ÉRIK BEAULIEU, c.o., et CLAUDE NADON, c.o., région de Montréal

JOSÉE LANDRY, c.o., région de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

MICHEL TURCOTTE, c.o., région de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

DANIELLE BOUCHER

DANIELLE PARÉ

PIERRE-R. TREMBLAY

DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 7 DÉCEMBRE 2010 – OCCOPPQ

SECTEUR ORIENTATION

JOSÉE SENEVILLE, c.o., LIETTE GOYER, c.o., ALAIN DUBOIS, c.o., JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o., LAURENT MATTE, c.o., LUCIE LAMARCHE, c.o., ÉRIK BEAULIEU, c.o., CLAUDE NADON, c.o., JOSÉE LANDRY, c.o., et MICHEL TURCOTTE, c.o.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

ÉRIKA FORTIN, ps.éd., MARC BERGERON, ps.éd., BRIGITTE ALARIE, ps.éd., RICHARD CHAGNON, ps.éd., JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd., ÉRIKA AMSTERDAM, ps.éd., DIANE BLAIN-LAMOUREUX, ps.éd., MARYSE BEAUDOIN, ps.éd., ALESSANDRO ORSI, ps.éd., et GABRIELLE THIVIERGE, ps.éd.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

DANIELLE BOUCHER, RENÉ BRISSON, MICHEL PAQUETTE, ANDRÉ ROY et PIERRE R. TREMBLAY

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 2 juin 2011.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans les rapports des activités des divers comités, les résolutions prises par l'OCCOPPQ apparaissent en noir et celles de l'OCCOQ en vert.

LES ADMINISTRATEURS ONT NOTAMMENT :

- ◆ à la date d'entrée en vigueur du retrait, élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité exécutif de l'OCCOQ : Alain Dubois, c.o., vice-président; Josée Beauséjour, c.o., et Josée Landry, c.o., conseillères et Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions. Laurent Matte, c.o., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité;
- ◆ les 14 et 15 mai 2010, élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité exécutif de l'OCCOPPQ : Laurent Matte, c.o., vice-président; Alain Dubois, c.o., et Jean-Pierre Robin, ps.ed., conseillers et André Roy, administrateur nommé par l'Office des professions. Diane Blain-Lamoureux, ps.ed., présidente de l'Ordre, est d'office membre et présidente de ce comité;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ◆ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010;
- ◆ résolu de recommander à l'assemblée générale annuelle de choisir la firme Yves De Carufel pour effectuer la vérification de l'exercice 2010-2011;
- ◆ résolu de proposer à l'assemblée générale une augmentation de 20 \$ pour la cotisation 2011-2012;
- ◆ résolu de nommer les signataires des effets de commerce;
- ◆ résolu de nommer Linda Roy, adjointe aux services administratifs, comme signataire des chèques pour des montants inférieurs à 5 000 \$;
- ◆ adopté le budget révisé couvrant la période du 8 décembre 2010 au 31 mars 2011;
- ◆ approuvée la validité de l'amendement à l'offre de location dûment signée par les secrétaires des deux ordres et le bailleur, entente valide pour 10 ans;
- ◆ adopté la planification stratégique 2011-2014;

- ◆ adopté le plan d'action pour l'année 2011-2012;
- ◆ adopté les prévisions budgétaires 2011-2012;
- ◆ résolu d'octroyer une augmentation de salaire de 2,5 % aux employés pour l'exercice financier 2011-2012;
- ◆ résolu de présenter la candidature de l'Ordre pour la tenue d'un colloque en association avec l'Association internationale en orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) pour 2014;

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES

- ◆ résolu qu'au moment de la séparation, les membres détenant un double permis demeurent membres des deux nouveaux ordres jusqu'au 31 mars 2011, sans autres frais;
- ◆ résolu que les politiques en vigueur à l'OCCOPPQ continuent de s'appliquer telles quelles dans chacun des deux nouveaux ordres, tant qu'elles n'auront pas été actualisées par ces ordres;
- ◆ résolu que les résolutions adoptées à l'OCCOPPQ continuent d'être en vigueur dans chacun des deux nouveaux ordres;
- ◆ résolu que tout membre devra informer le secrétaire de l'Ordre de toute déclaration de sinistre ou de toute réclamation quant à la responsabilité professionnelle;
- ◆ résolu de mettre en consultation le Règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux, le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que les conseillers d'orientation et le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle;
- ◆ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2011-2012;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ◆ adopté le calendrier de formation continue 2010-2011 des conseillers d'orientation;
- ◆ adopté la Politique 01-04 de correspondance avec les membres;
- ◆ résolu d'accorder la bourse de doctorat 2010 à Eddy Supeno, c.o., tel qu'il a été recommandé par les membres du jury;
- ◆ résolu de nommer Nathalie Verret, c.o., comme représentante de l'Ordre sur le comité organisateur du Salon éducation de Québec;
- ◆ résolu de proposer la candidature de Réginald Savard, c.o., pour le Mérite du CIQ 2011;

NOMINATIONS

- ◆ nommé un nouvel administrateur pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, en vertu du décret de retrait des psychoéducateurs;
- ◆ nommé Louise St-Pierre, c.o., syndic pour un mandat se terminant en décembre 2012;
- ◆ renommé officiellement les membres des comités statutaires pour l'OCCOQ et un délégué au Comité des organismes accréditéur en médiation familiale (COAMF);
- ◆ nommé Richard Locas, c.o., comme secrétaire au Conseil de discipline et au Comité de révision des plaintes;
- ◆ nommé M^c Geneviève Roy et Martine Lacharité comme secrétaires substitués au Conseil de discipline
- ◆ nommé Martine Lacharité comme personne responsable en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMIS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LUI DÉLÈGUE.

À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RETRAIT, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT FORMÉ DU PRÉSIDENT LAURENT MATTE, C.O., DU VICE-PRÉSIDENT, ALAIN DUBOIS, C.O., DES CONSEILLÈRES JOSÉE BEAUSÉJOUR, C.O., ET JOSÉE LANDRY, C.O., ET DE L'ADMINISTRATRICE NOMMÉE DANIELLE BOUCHER. TROIS RÉUNIONS RÉGULIÈRES ONT ÉTÉ TENUES À COMPTER DE CETTE DATE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2010.

DU 1^{ER} AVRIL AU 7 DÉCEMBRE 2010, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT FORMÉ DE LA PRÉSIDENTE DIANE BLAIN-LAMOUREUX, PS.ÉD., DU VICE-PRÉSIDENT, LAURENT MATTE, C.O., DES CONSEILLERS ALAIN DUBOIS, C.O., ET JEAN-PIERRE ROBIN, PS.ÉD., ET DE L'ADMINISTRATEUR NOMMÉ ANDRÉ ROY. IL A ACCUEILLI DEUX ADMINISTRATRICES EN TANT QU'OBSERVATRICES, SOIT JOSÉE LANDRY, C.O., ET BRIGITTE ALARIE, PS.ÉD. DURANT CETTE PÉRIODE, SIX RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET UNE RÉUNION SPÉCIALE ONT ÉTÉ TENUES.

Outre les recommandations faites au Conseil d'administration, le Comité exécutif a notamment :

DOSSIERS RÈGLEMENTAIRES

- ◆ résolu de suspendre le droit d'exercice d'un membre suite à une inspection particulière sur la compétence;
- ◆ entendu un candidat à l'admission par équivalence et résolu de maintenir la décision du Comité des admissions par équivalence;
- ◆ résolu d'imposer une supervision à un membre suite à une inspection particulière sur la compétence;

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ◆ nommé les membres du jury des prix professionnels et scientifiques 2010;
- ◆ résolu de décerner le Prix professionnel 2010 à Danny Brochu, c.o.;
- ◆ résolu de mettre sur pied un groupe de travail sur l'insertion socioprofessionnelle des nouveaux membres;
- ◆ nommé les membres des groupes de travail;
- ◆ résolu d'accréditer à la pratique de la psychothérapie huit conseillers d'orientation, tel que recommandé par le Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie;

- ◆ résolu d'accréditer à la pratique de la médiation familiale sans engagement à un conseiller d'orientation;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ◆ résolu de mandater Renée Verville et Martine Lacharité à négocier l'offre de location et ses amendements, et à signer le bail liant les deux ordres;
- ◆ transféré un montant de 200 000 \$, du fonds de réserve du secteur psychoéducation au compte de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;
- ◆ résolu d'imposer des frais pour l'affichage d'une offre d'emploi;
- ◆ résolu d'imposer des frais d'administration de 15 % lors d'annulation à une activité de formation pour des motifs jugés valables;

Dans les rapports des activités des divers comités, les résolutions prises par l'OCCOPPO apparaissent en noir et celles de l'OCCOQ en vert.

PERSONNEL DE L'ORDRE

LAURENT MATTE, c.o., président

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire

LINDA ROY, adjointe aux services administratifs

MÉLANIE CHAGNON, secrétaire à la direction et aux communications

RICHARD LOCAS, c.o., chargé d'affaires professionnelles, coordonnateur de l'inspection professionnelle et responsable du comité des admissions par équivalence

DIANE TREMBLAY, c.o., coordonnatrice aux communications et à la formation continue

LISE PIGEON, secrétaire au développement professionnel (syndic, inspection professionnelle et formation continue)

FRANCINE POULIOT, réceptionniste et préposée à l'admission

COMITÉ DE LA FORMATION

EN 2010-2011, LE COMITÉ DE LA FORMATION A TENU TROIS RÉUNIONS, SOIT LE 21 MAI 2010, LE 22 OCTOBRE 2010 ET LE 10 DÉCEMBRE 2010. EN PLUS DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION, LES DIRECTEURS DE PROGRAMME DE 1^{ER} ET 2^E CYCLE DE TOUTES LES UNIVERSITÉS OFFRANT LA FORMATION INITIALE EN ORIENTATION ONT ÉTÉ INVITÉS À PARTICIPER À CES RENCONTRES. CHAQUE UNIVERSITÉ A DRESSÉ UN TABLEAU DE SA CLIENTÈLE INSCRITE AU BACCALAURÉAT ET À LA MAÎTRISE ET A PRÉSENTÉ LES PROJETS DE FORMATION PARTICULIERS EN COURS DANS LES DÉPARTEMENTS. L'ORDRE A AUSSI FAIT ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES NOMBREUX CHANTIERS EN DÉVELOPPEMENT SUITE À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 21 MODERNISANT LES PROFESSIONS EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES.

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

LAURENT MATTE, c.o., président

MARCEL MONETTE, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, nommé par la CRÉPUQ

EDWIGE DESJARDINS, c.o., professeure à l'Université du Québec à Montréal, nommée par la CRÉPUQ

MARIE-CLAUDE RIOPEL, nommée par le MELS

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Région administrative	Total C.O.	
Bas-Saint-Laurent (1)	61	91
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	30	
Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	81	115
Côte-Nord (9)	34	
Québec (3)	499	655
Chaudière-Appalaches (12)	156	
Mauricie (4)	79	129
Centre-du-Québec (17)	50	
Estrie (5)	164	500
Montérégie (16)	336	
Montréal (6)	532	532
Laval (13)	49	226
Lanaudière (14)	72	
Laurentides (15)	105	
Outaouais (7)	65	97
Abitibi-Témiscamingue (8)	24	
Nord-du-Québec	8	
Hors Québec	55	55
TOTAL DES MEMBRES	2400	
TOTAL femmes	1849	
TOTAL hommes	551	

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
	C.O.	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	1 589	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	811	—	—

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2011

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	133
Permis restrictifs temporaires	12
Permis restrictifs temporaires révoqués	2

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au Tableau (31/03/2010)	2 355
Nouvelles inscriptions	138
Réinscriptions	56
Radiations non-paiement	64
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	1
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	1
Démissions	81
Décès	3
Total des membres au 31 mars 2011	2 400
Permis restrictifs temporaires	24
Étudiants associés	194
Membres exerçant au sein d'une société	17

CLASSEMENT DE COTISATION

(DATES DE VERSEMENTS : 1/4, 1/5, 1/6 ET 1/7)

Membres réguliers	1 766
Membres recrues, 1 ^{re} année	116
Membres recrues, 2 ^e année	87
Membres recrues, 3 ^e année	90
Membres non en exercice	135
Membres hors Québec	32
Membres hors Canada	9
Membres émérites	7
Membres à vie	84
Membres retraités	74
Total au 31 mars 2011	2 400

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

Milieu de travail	Total	%
Éducation	1 122	55 %
Primaire	15	
Secondaire	494	
Secondaire – éducation des adultes	231	
Centre administratif	53	
Cégep	207	
Cégep – éducation des adultes	9	
Université	42	
Université (consultation)	71	
Emploi	364	18 %
Organisme de développement en employabilité	327	
Emploi-Québec	37	
Réadaptation	53	3 %
Compagnie d'assurances	7	
CSST – SAAQ – IVAC	14	
Centres de réadaptation	32	
Santé et services sociaux	27	1 %
Centres hospitaliers	7	
CLSC – CSSS	9	
CHSLD	1	
Fonction publique et organismes publics	85	4 %
Entreprise	65	3 %
Cabinet-conseil (à temps plein)	329	16 %

RAPPORT DU SYNDIC

L'ORDRE A MAINTENU L'ADMINISTRATION DE DEUX PROFESSIONS DISTINCTES AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE, JUSQU'À LA SÉPARATION DES DEUX PROFESSIONS, LAQUELLE EST SURVENUE LE 8 DÉCEMBRE 2010. POUR SA PART, LE BUREAU DU SYNDIC A TRAITÉ LES DOSSIERS D'UNE FAÇON SPÉCIFIQUE À L'UNE OU L'AUTRE DES DEUX PROFESSIONS, SOIT L'ORIENTATION, SOIT LA PSYCHOÉDUCATION. LE PRÉSENT RAPPORT DÉTAILLE LES ACTIVITÉS DU SYNDIC, LIÉES À L'ORIENTATION UNIQUEMENT.

ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2010 ET LE 8 DÉCEMBRE 2010, LE BUREAU DU SYNDIC ÉTAIT COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

ROBERT TURBIDE, ps.éd., syndic

LOUISE LÉVESQUE-VACHON, c.o., consultante syndic

GILLES BERGERON, ps.éd., syndic adjoint

ANNIE POIRIER, ps.éd., syndic adjointe

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o., syndic adjointe

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndic adjointe

YVES LECOURS, c.o., syndic adjoint

DEPUIS LE 11 DÉCEMBRE 2010, LE BUREAU DU SYNDIC EST COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndic

YVES LECOURS, c.o., syndic adjoint

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o., syndic adjointe

Au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le Bureau du syndic a ouvert huit nouveaux dossiers d'enquête.

Six demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont aussi été traitées par le Bureau du syndic. Deux de ces demandes ont donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête. Une de ces demandes est à l'étude présentement. Par ailleurs, le Bureau du syndic a traité une demande d'accès à l'information, qui a été reçue par la Commission d'accès à l'information.

Si l'on inclut les 8 nouveaux dossiers d'enquête aux 4 qui étaient toujours actifs en date du 1^{er} avril 2010, le Bureau du syndic a agi dans 12 dossiers d'enquête au cours de la période visée. (Tableau 1)

Au cours de la période, cinq dossiers d'enquête ont été fermés. De ceux-ci, un seul a fait l'objet d'une référence au Comité d'inspection professionnelle pour visite particulière sur la compétence. Par ailleurs, des recommandations ont été adressées aux membres intimés, dans trois dossiers. Aucun dossier n'a fait l'objet d'une demande d'avis au Comité de révision des plaintes à la suite d'une décision rendue par le syndic.

Durant l'exercice, une plainte a été déposée devant le Conseil de discipline. Une décision de radiation provisoire a été rendue par le Conseil de discipline et une audition sur culpabilité et sur sanction sera entendue au cours de la prochaine année.

Finalement, en vertu de l'application du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*, aucun dossier n'a fait l'objet d'une demande d'arbitrage au cours de cet exercice.

RAPPORT DU SYNDIC

Tableau 1	Bilan des dossiers traités au cours de l'exercice 2010-2011			
	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2010	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2011
Enquêtes disciplinaires	4	8	5	7
Demandes d'information	0	6	6	0
Demandes d'accès à l'information	0	1	1	0

Les sources des huit nouvelles demandes d'enquête sont énumérées au tableau qui suit.

Tableau 2	Sources des demandes d'enquête reçues en 2010-2011
Sources	Nombre
Client ou sa famille	2
Employeur	3
Autres professionnels / collègues	3
Anonyme / informateur	0
CIP	0
Total	8

La nature principale des infractions soumises à l'attention du Bureau du syndic, dans le cadre de ces huit nouvelles demandes d'enquête, est présentée ci-dessous.

Tableau 3	Motif principal des demandes d'enquête reçues en 2010-2011
Motif principal de demande d'enquête*	Nombre
Insatisfaction quant au service rendu ou quant à l'approche utilisée	1
Problèmes d'attitudes envers des collègues ou confrères	2
Manque de professionnalisme / éthique questionnée	1
Compétence /attitudes générales / image de la profession	2
Bris de confidentialité / absence de consentement	1
Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / liens amoureux (Code des professions a.59.1 / Code de déontologie a.6, a.7)	1
Total	8

* Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal est ici comptabilisé.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT PRINCIPAL DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DES MEMBRES ET D'ASSURER LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE ET DE LA QUALITÉ DES ACTES POSÉS PAR LES MEMBRES.

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

SUZANNE LUCIER, c.o., présidente du Comité

CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.

LOUISE DELISLE-LABERGE, c.o.

MONIQUE ST-AMANT, c.o.

YVON TROTTIER, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., coordonnateur à l'inspection professionnelle et secrétaire du Comité

INSPECTEURS

RENÉ BREAUULT, c.o.

SUZANNE GIRARD, c.o.

CLAUDETTE LEVASSEUR, c.o.

JOHANNE ROCRAY, c.o.

BERTRAND ROUSSEAU, c.o.

JOHANNE VACHON, c.o.

RÉUNIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2010 ET LE 31 MARS 2011

Le Comité a tenu six réunions régulières au cours de l'année et une réunion spéciale portant sur la réforme du service d'inspection professionnelle.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*, le Comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2010-2011 qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Le programme adopté par le Conseil d'administration prévoit l'envoi de 60 questionnaires d'autoévaluation préparatoire à une visite d'inspection.

CRITÈRES RETENUS POUR IDENTIFIER LES MEMBRES À REJOINDRE POUR LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE :

- ◆ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de trois ans ;
- ◆ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de cinq ans et à qui le Comité exécutif n'a pas imposé de stage ;

- ◆ personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le Comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- ◆ sélection proportionnelle à la répartition des c.o. de tous les secteurs de pratique et dans les différentes régions du Québec, selon le nombre restant :
 - ◆ membres exerçant en pratique publique, qui n'ont jamais été visités depuis plus de 10 ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis 9 ans ;
 - ◆ membres exerçant en pratique privée, qui n'ont jamais été visités depuis plus de 5 ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis 4 ans ;
 - ◆ membres exerçant depuis au moins trois ans et qui n'ont jamais reçu de questionnaire d'autoévaluation.

ENVOI DE QUESTIONNAIRES D'AUTOÉVALUATION PRÉPARATOIRES À LA VISITE D'INSPECTION

Milieu de travail	C.O.
Pratique privée	16
Éducation	23
Employabilité	17
Santé et services sociaux	1
Entreprises	3
Total	60

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

VISITES D'INSPECTION EFFECTUÉES INCLUANT LES VISITES DE SUIVI ET LES VISITES REPORTÉES

Milieux de travail	C.O.
Pratique privée	11
Éducation	17
Employabilité	10
Santé et services sociaux	1
Entreprises	1
Total	40

DÉCISIONS DU CIP CONCERNANT LES VISITES D'INSPECTION

Résultats	C.O.
Répondant aux normes	17
Correctifs à apporter	21
Suivi avec obligations	2
Référé au syndic	0
Objet d'une inspection particulière	0
Total	40

INSPECTIONS PARTICULIÈRES DE COMPÉTENCES

Durant l'année 2010-2011, deux inspections particulières ont été menées. Dans un premier cas, l'inspection particulière doit se poursuivre après la fin du congé de maladie du professionnel. Dans le deuxième cas, une recommandation d'imposition d'un stage a été déposée au Conseil d'administration qui l'a entérinée.

Par ailleurs, le Comité d'inspection professionnelle a transmis au Conseil d'administration une recommandation de suspension du droit d'exercice dans un dossier entamé en 2009-2010. La professionnelle a pris sa retraite et a démissionné de l'Ordre.

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Étant donné que les travaux de réforme du service d'inspection se poursuivent et que plusieurs changements importants sur la pratique de la profession sont encore en cours, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Conseil d'administration d'adopter un programme de surveillance de transition. Ainsi, pour l'année 2010-2011, 60 questionnaires préparatoires à une visite d'inspection seront envoyés.

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e JEAN-GUY LÉGARÉ, président

CHANTAL ALIE, c.o.

LUCILLE BÉDARD, c.o.

HECTOR CAYA, c.o.

GERALD SCOTT CONROD, c.o.

DENIS MARCEAU, c.o.

JOSCELYN POIRIER, c.o.

NOUSSINA RAHIM, c.o.

ALAIN ST-PIERRE, c.o.

GUY TESSIER, c.o.

M^e MARIE-CHANTAL LAFRENIÈRE, secrétaire (jusqu'en octobre 2010)

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire (depuis octobre 2010)

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU CODE DES PROFESSIONS, LE CONSEIL DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AU CODE DES PROFESSIONS.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil de discipline a entendu une requête en radiation provisoire. Dans cette requête, on reproche à l'intimé d'avoir filmé à leur insu un enfant mineur et une personne majeure alors qu'ils étaient nus et d'avoir eu en sa possession de la pornographie juvénile. Le Conseil a prononcé une radiation provisoire immédiate de l'intimé et l'a condamné au paiement de tous les déboursés.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

COMITÉ DE RÉVISION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER, À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Il n'y a eu aucune demande d'avis présentée au Comité de révision des plaintes.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Absence d'activité en arbitrage des comptes.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

JEAN-PIERRE HICK, c.o.

JOSCELYN POIRIER, c.o.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE

Nombre d'enquêtes complétées : 8

Aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre.

COMITÉ DE RÉVISION

LOUIS ROY, c.o., président

PHILIPPE BROUSSEAU, c.o.

FRANCINE CHASSÉ, c.o.

MICHEL HÉROUX, c.o.

LOUISE MONAST, c.o.

ROLLAND STEBENNE, c.o.

LYNE CARRIER-DEMERS, représentante du public nommée par l'Office des professions

CLAIRE LAVERGNE, représentante du public nommée par l'Office des professions

RAYMOND PROULX, représentant du public nommé par l'Office des professions

M^e MARIE-CHANTAL LAFRENIÈRE, secrétaire (jusqu'en octobre 2010)

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire (depuis octobre 2010)

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ADMISSION À L'ORDRE PAR VOIE D'ÉQUIVALENCE ET DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SELON LE *CODE DES PROFESSIONS*, LE *RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DÉSIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS*, LE *RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE* ET LA RÉGLEMENTATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Le Comité des admissions par équivalence a tenu huit réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- étudié 20 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le Comité a refusé l'équivalence à un candidat qui ne satisfaisait pas aux exigences, a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à un d'entre eux et a exigé une formation supplémentaire à 18 candidats. Parmi 18 candidats, le Comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au Comité exécutif pour 11 d'entre eux;
- étudié la candidature de deux candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Un candidat a été réinscrit sans condition et le Comité a recommandé d'imposer un stage à l'autre;

- étudié la candidature de huit candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. De ceux-ci, trois candidats ont été réinscrits sans condition et le Comité a recommandé d'imposer un stage aux cinq autres;
- appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

MEMBRES DU COMITÉ :

RENÉ BARRETTE, c.o.
STÉPHANIE BOURQUE, c.o.
GENEVIÈVE DUPONT, c.o.
DENIS FAFARD, c.o.
ANDRÉE GODIN, c.o.
GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.
RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire du Comité

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	12	1	11	—	—
Hors du Canada	4	—	4	—	—
Au Québec	4	—	3	1	—

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	7	1
Cours et stage	4	3

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	—	—
Cours et stage	—	—

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demande de délivrance

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	—	—
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	19	11	8	—

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de permis	C.O.
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	123
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	123
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	16
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	12
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	1

ACCREDITATIONS

ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les conseillers d'orientation qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité exécutif qui décerne cette accréditation. En 2010-2011, le Comité s'est réuni à neuf reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de huit conseillers d'orientation et ces recommandations ont été entérinées par le Comité exécutif.

Au 31 mars 2011, l'Ordre comptait 84 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la psychothérapie.

ACCREDITATION À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la pratique de la médiation familiale. L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a créé un Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Deux conseillers d'orientation ont été nommés par le Conseil d'administration pour représenter l'Ordre sur ce comité. Le Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a recommandé d'accréditer un c.o. à la pratique de la médiation familiale sans engagement; le Comité exécutif a adopté cette recommandation. Au 31 mars 2011, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 20 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

MEMBRES DU COMITÉ D'ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE.

MONIQUE ADAM, c.o.

ALAIN DUBOIS, c.o.

GINETTE DOYON, ps.éd.

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P.,
directrice générale et secrétaire de l'OPPPQ

MARTINE LACHARITÉ, c.o.,
directrice générale et secrétaire de l'OCCOQ

MEMBRES DÉLÉGUÉS AU COAMF

GERALD SCHOEL, c.o.

MARIO THERRIEN, c.o.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Durant la période, 15 activités ont été offertes aux conseillers d'orientation, incluant celles demandées par des organismes externes employant des c.o. Notons que le colloque 2010 des conseillers d'orientation, tenu sous le thème Évaluer et intervenir: «*des indissociables*» de notre pratique, a réuni un nombre record de 750 participants. Au total, 1 129 conseillers d'orientation ont profité des formations offertes par l'Ordre. Toutes les activités visaient à les soutenir dans le perfectionnement de leurs compétences en intervention, en mesure et évaluation et dans la gestion de leur pratique.

Activités	Séances tenues	Participants	Formation sur demande	Participants	Total des participants
Prendre en considération les aspects psychopathologiques dans la pratique de l'orientation : un défi, une nécessité (6 heures)	8	172	1	27	199
Le counseling motivationnel : trouver ses motivations et atteindre ses objectifs de vie (12 heures)	1	19			19
Évaluer le retard mental (6 heures)	3	81	1	26	107
Tenue de dossiers (3 heures)			1	20	20
Rédaction de rapports (6 heures)			1	6	6
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	N/A	21			21
Tenue de dossiers : aspects pratiques (formation à distance) (15 heures)	N/A	8			8
Colloque 2, 3, 4 juin 2010 Évaluer et intervenir : « des indissociables » de notre pratique	1	749			749
Total	13	1 050	4	79	1 129

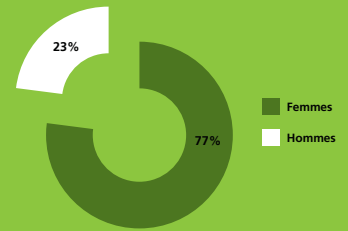
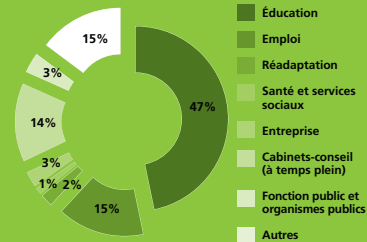
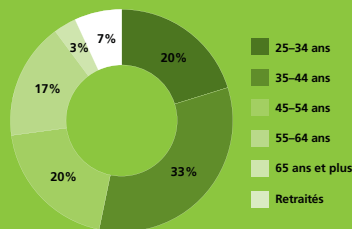
GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail assurent plusieurs fonctions. Tout d'abord, ils alimentent l'Ordre quant aux principaux enjeux professionnels et stratégiques pertinents à l'exercice de la profession dans un secteur de travail particulier. Aussi, selon la demande, ils formulent un avis concernant la mise en œuvre d'un aspect de l'exercice de sa mission. Ensuite, ces groupes de travail favorisent le développement de réseaux d'échange et de soutien entre les membres de la profession exerçant dans un secteur particulier, ainsi que la concertation entre les membres appelés à exercer la profession dans des secteurs de travail complémentaires. Enfin, ils contribuent à diverses activités visant à faire connaître l'apport de la profession dans différents domaines. Les groupes de travail se réunissent environ quatre fois par année. L'Ordre comptait six groupes de travail en 2010-2011.

- ◆ Groupe de travail sur l'orientation en milieu scolaire
- ◆ Groupe de travail sur la reconnaissance des acquis et des compétences
- ◆ Groupe de travail sur la pertinence sociale
- ◆ Groupe de travail sur l'insertion socioprofessionnelle des nouveaux membres
- ◆ Groupe de travail sur la pratique des c.o. dans les organisations
- ◆ Groupe de travail sur le *Guide d'évaluation en orientation*

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

AU 31 MARS 2011



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec au 31 mars 2011, ainsi que sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.



Par : Yves de Carufel, CGA auditeur

Laval (Québec)

Le 30 mai 2011

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2011	TOTAL 2010 (redressé)
	Orientation	Psychoéducation	Total			
PRODUITS						
Cotisations	890 698 \$	818 438 \$	1 709 136 \$	– \$	1 709 136 \$	2 083 238 \$
Admission	21 403	23 333	44 736	–	44 736	65 451
Intérêts	5 551	6 861	12 412	–	12 412	13 470
Publications	43 127	11 043	54 170	–	54 170	83 688
Activités de formation	264 859	51 873	316 732	–	316 732	240 787
Projet gangs de rue	–	7 410	7 410	–	7 410	33 284
Communauté virtuelle	–	–	–	–	–	15 000
Ristournes	–	8 680	8 680	15 488	24 168	44 598
Divers	52 702	17 096	69 798	–	69 798	30 530
	<u>1 278 340</u>	<u>944 734</u>	<u>2 223 074</u>	<u>15 488</u>	<u>2 238 562</u>	<u>2 610 046</u>
CHARGES						
Administration (Annexe A)	603 758	417 926	1 021 684	–	1 021 684	1 061 485
Surveillance (Annexe B)	182 788	135 359	318 147	–	318 147	329 861
Affaires professionnelles (Annexe C)	155 164	149 290	304 454	–	304 454	367 206
Formation (Annexe D)	243 398	85 024	328 422	–	328 422	248 929
Promotion et communication (Annexe E)	160 603	145 361	305 964	–	305 964	328 461
	<u>1 345 711</u>	<u>932 960</u>	<u>2 278 671</u>	<u>–</u>	<u>2 278 671</u>	<u>2 335 942</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	(67 371)	11 774	(55 597)	15 488	(40 109)	274 104
ACTIVITÉS PARTICULIÈRES (Annexe F)	<u>65 191</u>	<u>86 977</u>	<u>152 168</u>	<u>–</u>	<u>152 168</u>	<u>190 509</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(132 562)\$</u>	<u>(75 203)\$</u>	<u>(207 765)\$</u>	<u>15 488 \$</u>	<u>(192 277)\$</u>	<u>83 595 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2011	TOTAL 2010
	Affecté	Non affecté	Total			
SOLDE AU DÉBUT						
Solde déjà établi	1 304 300 \$	– \$	1 304 300 \$	162 606 \$	1 466 906 \$	1 381 906 \$
Redressement (note 12)	(4 751)	–	(4 751)	–	(4 751)\$	(3 346)\$
Solde redressé	1 299 549	–	1 299 549	162 606 \$	1 462 155 \$	1 378 560 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(204 697)	(3 068)	(207 765)	15 488	(192 277)	83 595
Transféré à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	(784 796)	–	(784 796)	(73 173)	(857 969)	–
Annulation du solde affecté au secteur orientation	(185 540)	185 540	–	–	–	–
Affectation aux immobilisations	235 071	(235 071)	–	–	–	–
SOLDE À LA FIN	359 587 \$	(52 599)\$	306 988 \$	104 921 \$	411 909 \$	1 462 155 \$

BILAN
au 31 mars 2011

	FONDS		TOTAL 2011	TOTAL 2010 (redressé)
	Administration	Assurance responsabilité		
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	705 763 \$	– \$	705 763 \$	327 516 \$
Placements temporaires (note 3)	1 088 273	–	1 088 273	1 472 071
Débiteurs (note 4)	22 412	–	22 412	26 787
Stocks (note 5)	22 822	–	22 822	31 706
Frais imputables au prochain exercice	17 966	–	17 966	55 601
	<u>1 857 236</u>	<u>–</u>	<u>1 857 236</u>	<u>1 913 681</u>
PLACEMENT (note 6)	–	104 921	104 921	162 606
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	159 586	–	159 586	147 169
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	1 984	–	1 984	–
	<u>2 018 806 \$</u>	<u>104 921 \$</u>	<u>2 123 727 \$</u>	<u>2 223 456 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer (note 8)	973 670 \$	– \$	973 670 \$	153 244 \$
Produits perçus d'avance	738 148	–	738 148	608 057
	<u>1 711 818</u>	<u>–</u>	<u>1 711 818</u>	<u>761 301</u>
ACTIF NET (note 9)	306 988	104 921	411 909	1 462 155
	<u>2 018 806 \$</u>	<u>104 921 \$</u>	<u>2 123 727 \$</u>	<u>2 223 456 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 13)				

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LAURENT MATTE, c.o.
Président



MARTINE LACHARITÉ, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010 (redressé)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(192 277)\$	83 595 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	63 376	60 482
	(128 901)	144 077
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	1 001 411	150 282
	872 510	294 359
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Transfert à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	(857 969)	–
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un autre élément d'actif	(1 984)	–
Acquisition d'un placement	(24 168)	(44 598)
Disposition d'un placement	81 853	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	(235 071)	(88 975)
Disposition d'immobilisations corporelles	159 278	–
	(20 092)	(133 573)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(5 551)	160 786
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	1 799 587	1 638 801
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	1 794 036 \$	1 799 587 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. Le décret 946-2010 a été adopté par le Gouvernement du Québec le 10 novembre 2010. Selon ce décret, les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont retirés de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Ce décret est entré en vigueur le 8 décembre 2010. À partir de cette date, l'expression « Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec » est remplacée par « Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ». Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment, exempté de l'impôt.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la valeur marchande selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

Le placement à long terme est classé comme actif financier et est détenu jusqu'à son échéance. Cet actif est évalué à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

		Matériel informatique	
Mobilier et équipement	5 ans	Logiciels	5 ans
		Autres	3 ans

CONSTATATION DES PRODUITS

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2011	2010
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 1 088 273 \$; 1 472 071 \$ en 2010)	1 088 273 \$	1 472 071 \$

4 DÉBITEURS

	2011	2010
Clients et divers	25 183 \$	26 787 \$
Provision pour créances douteuses	2 771	–
	22 412 \$	26 787 \$

5 STOCKS

	2011	2010
Papeterie et fournitures de bureau	22 822 \$	31 706 \$

6 PLACEMENT

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes, gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes.

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur nette	2010 Valeur nette
Mobilier et équipement	102 411 \$	63 226 \$	39 185 \$	831 \$
Matériel informatique	220 425	100 024	120 401	146 338
	322 836 \$	163 250 \$	159 586 \$	147 169 \$

8 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010 (redressé)
Fournisseurs et frais courus	46 886 \$	116 775 \$
Somme à payer à l'OPPQ	814 753 \$	–
Retenues à la source	–	379
Salaires	39 246	12 861
Taxes à la consommation	72 785	23 229
	973 670 \$	153 244 \$

La somme à payer à l'OPPQ provient de la répartition de l'actif net suite à la séparation des deux Ordres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

9 ACTIF NET

	<u>2011</u>	<u>2010 (redressé)</u>
Immobilisations	159 587 \$	147 169 \$
Affecté au fonds de réserve	200 000	500 000
Affecté au secteur psychoéducation	–	406 804
Affecté au secteur orientation	–	95 576
Affecté au fonds d'assurance responsabilité	104 921	162 606
Affecté à l'exercice subséquent (projet de séparation)	–	150 000
Non affecté	(52 599)	–
	<u>411 909 \$</u>	<u>1 462 155 \$</u>

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

10 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	<u>2011</u>	<u>2010 (redressé)</u>
Débiteurs	4 375 \$	(11 325)\$
Stocks	8 884	4 554
Frais imputables au prochain exercice	37 635	(2 123)
Créditeurs et charges à payer	820 426	49 896
Produits perçus d'avance	130 091	109 280
	<u>1 001 411 \$</u>	<u>150 282 \$</u>

11 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 34 616 \$ et 8 788 \$ (41 398 \$ et 10 534 \$ en 2010) respectivement.

12 REDRESSEMENT

Le redressement est constitué de taxes de ventes (TPS/TVQ) additionnels de 4 751 \$ en 2011 portant sur les périodes de déclaration du 1^{er} octobre 2007 au 31 mars 2010. Cette somme est applicable aux exercices antérieurs au 1^{er} avril 2010 et l'actif net à cette date a été redressé en conséquence. De plus, un montant de 3 273 \$ est imputable à l'exercice 2011 et a donc été déduit des résultats de cet exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2011

13 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020, pour un montant minimal de 1 900 030 \$. Les loyers minimaux de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

2012	79 967 \$	2013	79 967 \$	2014	79 967 \$
2015	79 967 \$	2016	83 601 \$	2017 et suivants	392 563 \$

Ces montants représentent 44 % du loyer total mensuel.

LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre s'est engagé conjointement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809 \$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement pour l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, excluant les taxes, au 31 mars 2011 est de 16 281 \$.

LOCATION DE SERVEURS

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 39 000 \$, remboursable en 39 versements mensuels de 1 000 \$ échéant en décembre 2013. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2011 est de 33 000 \$.

14 INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

JUSTE VALEUR

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2011	TOTAL 2010
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE A – administration						
Salaires	214 477 \$	216 711 \$	431 188 \$	– \$	431 188 \$	338 830 \$
Avantages sociaux	26 982	26 633	53 615	–	53 615	80 077
Frais de représentation et de déplacements	11 361	3 935	15 296	–	15 296	31 014
Frais de perfectionnement	5 638	1 343	6 981	–	6 981	13 874
Honoraires	73 997	–	73 997	–	73 997	131 510
Loyer et aménagements	72 873	57 563	130 436	–	130 436	150 618
Assurances	2 832	1 894	4 726	–	4 726	5 974
Impression	14 536	8 038	22 574	–	22 574	35 089
Photocopieur	2 764	2 172	4 936	–	4 936	5 543
Frais de courrier	18 584	18 707	37 291	–	37 291	60 720
Télécommunications	12 018	7 052	19 070	–	19 070	18 601
Entretien et équipement de bureau	581	75	656	–	656	370
Fournitures de gestion informatisée	20 342	7 221	27 563	–	27 563	23 892
Frais de programmation	1 615	2 714	4 329	–	4 329	5 560
Fournitures de bureau	1 333	389	1 722	–	1 722	1 542
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	29 047	5 593	34 640	–	34 640	20 892
Divers	2 184	947	3 131	–	3 131	2 240
Mauvaises créances	2 771	–	2 771	–	2 771	–
Honoraires professionnels	28 158	29 896	58 054	–	58 054	46 592
Frais du Comité exécutif et Conseil d'administration	23 066	17 600	40 666	–	40 666	58 468
Cotisations à d'autres associations	19 652	7 839	27 491	–	27 491	25 524
Abonnements et documentation	421	213	634	–	634	1 302
Amortissement des améliorations locatives	–	–	–	–	–	1 076
Amortissement du matériel informatique	14 525	–	14 525	–	14 525	1 040
Amortissement du mobilier et équipement	4 001	1 391	5 392	–	5 392	1 137
	603 758 \$	417 926 \$	1 021 684 \$	– \$	1 021 684 \$	1 061 485 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2011	TOTAL 2010
	Orientation	Psychoéducation	Total			
<i>ANNEXE B – surveillance</i>						
ADMISSION						
Salaires	21 775 \$	21 497 \$	43 272 \$	– \$	43 272 \$	48 175 \$
Avantages sociaux	3 592	3 569	7 161	–	7 161	7 188
Frais généraux	4 006	4 695	8 701	–	8 701	10 548
	<u>29 373</u>	<u>29 761</u>	<u>59 134</u>	<u>–</u>	<u>59 134</u>	<u>65 911</u>
INSPECTION PROFESSIONNELLE						
Salaires	36 617	15 044	51 661	–	51 661	53 871
Avantages sociaux	4 859	2 366	7 225	–	7 225	7 402
Honoraires	31 835	36 430	68 265	–	68 265	68 857
Frais de représentation et de déplacements	6 157	8 110	14 267	–	14 267	16 768
Frais généraux	2 838	1 527	4 365	–	4 365	10 533
	<u>82 306</u>	<u>63 477</u>	<u>145 783</u>	<u>–</u>	<u>145 783</u>	<u>157 431</u>
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE						
Salaires	9 456	8 747	18 203	–	18 203	16 808
Avantages sociaux	1 424	1 068	2 492	–	2 492	2 757
Honoraires	37 483	20 734	58 217	–	58 217	67 463
Frais de représentation et de déplacements	4 583	3 112	7 695	–	7 695	7 261
Frais généraux	1 869	1 160	3 029	–	3 029	5 945
Frais légaux	16 294	7 300	23 594	–	23 594	6 285
	<u>71 109</u>	<u>42 121</u>	<u>113 230</u>	<u>–</u>	<u>113 230</u>	<u>106 519</u>
	<u>182 788 \$</u>	<u>135 359 \$</u>	<u>318 147 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>318 147 \$</u>	<u>329 861 \$</u>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2011	TOTAL 2010 (redressé)
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE C – affaires professionnelles						
Salaires	81 588 \$	93 558 \$	175 146 \$	– \$	175 146 \$	227 904 \$
Avantages sociaux	10 526	7 574	18 100	–	18 100	21 690
Frais de représentation et de déplacements	4 178	1 093	5 271	–	5 271	4 656
Projet gangs de rue	–	8 070	8 070	–	8 070	28 117
Frais généraux	526	209	735	–	735	655
Activités en région	–	5 572	5 572	–	5 572	2 117
Frais des comités	32 511	3 994	36 505	–	36 505	23 739
Communauté virtuelle	19 835	–	19 835	–	19 835	17 108
Maintien du répertoire d'outils	6 000	29 220	35 220	–	35 220	41 220
	155 164 \$	149 290 \$	304 454 \$	– \$	304 454 \$	367 206 \$
ANNEXE D – formation						
Salaires	22 557 \$	24 053 \$	46 610 \$	–	46 610 \$	49 904 \$
Avantages sociaux	3 222	3 205	6 427	–	6 427	7 367
Frais de déplacements	3 456	5 691	9 147	–	9 147	6 336
Frais du colloque	188 940	–	188 940	–	188 940	90 393
Formation continue	25 223	52 075	77 298	–	77 298	94 929
	243 398 \$	85 024 \$	328 422 \$	– \$	328 422 \$	248 929 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2011	TOTAL 2010
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE E – promotion et communication						
Salaires	74 369 \$	68 766 \$	143 135 \$	– \$	143 135 \$	146 489 \$
Avantages sociaux	10 448	9 166	19 614	–	19 614	20 578
Frais de représentation et de déplacements	1 246	598	1 844	–	1 844	3 821
Participation aux salons	8 611	2 426	11 037	–	11 037	13 333
Promotion et publicité	52 433	13 012	65 445	–	65 445	67 862
Frais généraux	3 739	792	4 531	–	4 531	5 776
Publications	7 532	7 873	15 405	–	15 405	29 564
Autres publications	2 225	42 728	44 953	–	44 953	39 610
Site Internet partie membres	–	–	–	–	–	1 428
	160 603 \$	145 361 \$	305 964 \$	– \$	305 964 \$	328 461 \$
ANNEXE F – activités particulières						
Projet de séparation	37 033 \$	58 819 \$	95 852 \$	–	95 852 \$	97 493 \$
Projet informatique*	28 158	28 158	56 316	–	56 316	93 016
	65 191 \$	86 977 \$	152 168 \$	– \$	152 168 \$	190 509 \$

* Une charge d'amortissement au montant de 43 459 \$ (57 230 \$ en 2010) est incluse dans le compte « projet informatique ».

occoq

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2

téléphone : 514 737-4717 • 1 800 363-2643 • ordre@orientation.qc.ca • www.orientation.qc.ca